

Table des matières

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Le Grand Paris Express confirmé «dans son intégralité» | 1 |
| 2 | L'exécutif contraint de rouvrir le chantier des heures supplémentaires sans charges | 3 |
| 3 | Ce que contient le futur plan anti-fraude fiscale du gouvernement | 4 |
| 4 | Gérald Darmanin: «Nous luttons contre la fraude comme on lutte contre la délinquance» | 5 |
| 5 | Le patronat s'inquiète d'une nouvelle modification de la fiscalité des entreprises | 7 |
| 6 | Gaz, péages... Ce qui change en février | 8 |
| 7 | Routes, voies ferrées et fluviales... Voici les recommandations du rapport Duron sur 20 ans | 9 |
| 8 | Emmanuel Besnier : « La crise va coûter des centaines de millions à Lactalis » | 11 |
| 9 | Lactalis : les contradictions d'un champion mondial | 14 |
| 10 | Radio France: l'onde de choc de l'affaire Gallet..... | 15 |
| 11 | Journée d'action contre la sélection à l'université et la réforme du bac..... | 17 |
| 12 | La CGT appelle les cheminots à manifester le 8 février contre la politique ferroviaire..... | 18 |
| 13 | Prisons : le plan pour les détenus radicalisés prend forme | 19 |
| 14 | Le dossier de l'apprentissage se débloque, mais les relations entre partenaires sociaux restent tendues | 20 |
| 15 | Entreprise : on peut désormais donner ses jours de congés à des collègues «aidants» | 22 |
| 16 | LR : Wauquiez-Pécresse, l'entente pas très cordiale | 23 |
| 17 | Zone euro : le chômage a poursuivi sa décrue en 2017..... | 24 |
| 18 | Brexit : Bruxelles ferme un peu plus la porte à la City..... | 25 |

III ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 01/02/2018

1 Le Grand Paris Express confirmé «dans son intégralité»



Champigny, le 23 janvier. Le Premier ministre Edouard Philippe s'est rendu sur le chantier de la future ligne 15 Sud du métro Grand Paris Express. Sa ministre des Transports Elisabeth Borne (à gauche), va désormais plancher sur le nouveau calendrier du futur métro.

Le Parisien s'est procuré le courrier que la ministre des Transports, Elisabeth Borne, vient d'adresser aux élus d'Ile-de-France. Elle confirme la réalisation du futur métro « dans son intégralité ». Son calendrier sera revu mais ses ressources fiscales vont augmenter.

Pas de plan d'économie drastique, de lignes coupées ou de gares supprimées. Le [scénario catastrophe redouté par certains](#) concernant le Grand Paris Express n'aura pas lieu. Ce projet pharaonique de supermétro en rocade autour de Paris va aller à son terme. Les 200 km de métro et 68 nouvelles gares, réparties sur 5 nouvelles lignes (14, 15, 16, 17 et 18), seront bien construits par l'Etat, via la Société du Grand Paris (SGP). Selon nos informations, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, vient d'adresser un courrier en ce sens « aux Parlementaires et élus d'Ile-de-France ».

D'après ce courrier en date du 30 janvier, que nous nous sommes procuré, la ministre fait le bilan de la réunion sur le projet qui s'est tenu entre les élus et le Premier ministre, le 26 janvier dernier. Après ce « point détaillé », technique et financier, Edouard Philippe « a affirmé que ce projet, indispensable au développement équilibré de l'Ile-de-France, serait réalisé dans son intégralité », écrit Elisabeth Borne.

Un ouf de soulagement pour beaucoup de territoires, dont les lignes étaient sur la sellette, notamment la 18 (Orly-Versailles) ou la 17 (Saint-Denis Pleyel - Le Mesnil-Amelot). Le gouvernement avait en effet remis à plat le projet cet été, inquiet de la dérive des coûts et du gigantisme de ce chantier unique en Europe. Dans un rapport au vitriol, [la Cour des comptes avait notamment épinglé « des dérapages successifs](#) par rapport au coût d'objectif », évalués aujourd'hui à 38,5 Mds€, et un calendrier « irréaliste ».

Le nouveau calendrier annoncé en mars

La phase de concertation ouverte avec les élus va désormais se poursuivre en février pour « arrêter un calendrier réaliste de livraison et de coût » des lignes, indique la ministre. Deux groupes de travail sont créés, avec Elisabeth Borne, la SGP, le préfet d'Ile-de-France, la région et les départements. L'un pour caler le nouveau planning, l'autre pour trouver des solutions de transports alternatives aux territoires qui attendront leur métro plus longtemps que prévu (on parle de la ligne 18 repoussée en 2026 et de la 17 en 2027). Sur la base de ces échanges, le gouvernement prendra ensuite des décisions sur la réalisation du projet, qui seront ensuite présentées au conseil de surveillance de la SGP « durant le mois de mars ».

Autre annonce de la ministre aux élus : le prolongement de la ligne 14 au Nord jusqu'à Saint-Denis Pleyel et au Sud jusqu'à Orly et le tronç commun des lignes 16 et 17 entre Pleyel et Le Bourget RER ne sont pas concernés par ces discussions. Les travaux vont donc avancer rapidement. La SGP tiendra un conseil de surveillance dès le 13 février pour augmenter son budget et attribuer « les marchés urgents et nécessaires aux réalisations » de ces tronçons.

Vers une hausse des taxes pour le financer

Dès lors que le projet est confirmé en intégralité, comment le financer ? Un 3^e groupe de travail est créé, sous l'égide du député LR du Val-de-Marne, Gilles Carrez. Il « s'attachera à faire des propositions concernant l'augmentation des ressources affectées à la SGP », y compris ses « besoins d'emplois », écrit Elisabeth Borne. Actuellement, la SGP emploie 200 personnes et bénéficie d'environ 550 M€ par an, essentiellement issus de taxes sur les bureaux. Gilles Carrez a déjà estimé qu'en faisant grimper ces ressources à 700 M€, le modèle économique de la SGP serait sauvé. Il avait aussi proposé d'augmenter la taxe de séjour, de façon à faire participer les touristes aux transports franciliens. Les élus communistes d'Ile-de-France, eux, ont proposé d'embaucher 300 salariés supplémentaires à la SGP. Autant d'options qui devraient être à l'étude.

Jean-Gabriel Bontinck

2 L'exécutif contraint de rouvrir le chantier des heures supplémentaires sans charges



Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a assuré mercredi que la promesse du président d'exonérer de charges les heures supplémentaires « sera tenue ».

Gérald Darmanin et Bruno Le Maire affirment l'engagement du gouvernement à tenir cette promesse présidentielle oubliée, alors que les élus de la majorité font monter la pression sur le sujet.

Serait-ce l'aveu que le [compte n'y est pas tout à fait en matière de pouvoir d'achat](#) ? Depuis quelques jours, les salariés reçoivent les premières fiches de paie incluant une partie des baisses de cotisations salariales promises par le gouvernement. Mais la [réforme est à peine enclenchée](#) que celui-ci commence à parler de mesures additionnelles. Les deux locataires de Bercy ont ainsi ressorti mercredi de leur chapeau une mesure qui semblait avoir été complètement oubliée depuis l'élection d'Emmanuel Macron : l'exonération de cotisations salariales pour les heures supplémentaires.

« Acte II »

Ce sera « l'acte II de l'augmentation concrète du pouvoir d'achat que [la] majorité aura l'occasion de soutenir devant les Français », a assuré Gérald Darmanin, le ministre des Comptes publics, à l'Assemblée nationale. Plus tôt dans la matinée, Bruno Le Maire avait expliqué sur RTL que le gouvernement « tiendra l'engagement du président de la République d'une exonération de charges sur les heures supplémentaires ». Il l'a redit dans l'après-midi lors d'un déplacement à Metz, devant les salariés du concessionnaire Peugeot qui n'avaient que cette mesure à la bouche. « C'est une promesse de campagne, elle sera tenue », a-t-il assuré.

Cette soudaine agitation autour du retour du dispositif phare des années Sarkozy contraste avec le silence médiatique qui prévalait jusqu'alors sur le sujet. Les membres du gouvernement se gardaient bien d'en parler trop souvent publiquement depuis quelques mois, même si, en coulisse, [Gérald Darmanin continuait, dans un relatif isolement, de défendre cette mesure](#) très populaire.

« Enrichir » le projet social du quinquennat

Le contexte politique du début d'année semble avoir changé la donne. Une [étude de l'OFCE sur la politique du gouvernement en faveur du pouvoir d'achat](#) a conclu à un effet pour le moins mitigé des mesures sur le portefeuille des classes moyennes et populaires. Et le retour de la croissance a aiguisé les appétits de redistribution. En début de semaine, Brigitte Bourguignon, la présidente LREM de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée, a plaidé pour un retour de ces « heures sup défiscalisées », une manière « d'enrichir » le projet social du quinquennat.

L'ancienne députée socialiste n'est pas la seule sur cette ligne, partagée également par certains « marcheurs » venus de la droite. « Il faut vraiment que le travail paie plus. Nous sommes plusieurs députés à pousser pour que cette mesure s'applique rapidement, dès 2019 si les conditions budgétaires le permettent », affirme le député de Paris, Sylvain Maillard.

Un coût de 3,5 milliards d'euros

Mis sous pression, le gouvernement va devoir gérer cette attente tout en tenant les cordons de la bourse. La [mesure avait bien été intégrée \(sans calendrier précis\) à l'automne dernier par le gouvernement](#) quand il avait présenté toutes les baisses d'impôts prévues durant le quinquennat. Mais son coût (3,5 milliards d'euros) pose problème, alors que la trajectoire budgétaire prévoit un déficit public tangeantant les 3 % du PIB jusqu'en 2019. Raison pour laquelle la mesure n'était pas envisagée avant la fin du mandat, au mieux.

A Metz, Bruno Le Maire s'est d'ailleurs montré évasif sur le calendrier - « *d'ici la fin du quinquennat* ». Le ministre de l'Economie a même averti que « *si nous avons des recettes fiscales supplémentaires en 2018, elles iront prioritairement au désendettement* ». Il reste à voir si la pression politique changera les choses.

Renaud Honoré

LE FIGARO – 01/02/2018

3 Ce que contient le futur plan anti-fraude fiscale du gouvernement



EXCLUSIF - Gérald Darmanin prépare une batterie de mesures afin de sanctionner plus durement les entreprises et les particuliers qui ne respectent pas la loi.

Bienveillant avec les honnêtes contribuables, dur avec les fraudeurs. Deux jours après [le vote, en première lecture, du projet de loi «pour un État au service d'une société de confiance»](#), le ministre de l'Action et des Comptes publics dévoile dans *Le Figaro* les grandes lignes du plan anti-fraude sur lequel planchent ses services et qui sera bouclé au printemps.

«C'est parce que nous baissions les impôts et que l'Assemblée a voté un texte qui permet de traiter de façon plus bienveillante les contribuables de bonne foi que la fraude fiscale devient encore plus insupportable», s'est justifié Édouard Philippe, mercredi, lors de la séance des questions au gouvernement.

Le futur plan Darmanin alliera carottes et bâtons, un diptyque qui rappelle celui, poussé dès 2002 par le Medef, qui prônait d'aider les entreprises de bonne foi à se mettre en règle tout en tapant fort sur les autres. Un guichet sera ainsi mis en place pour les entreprises qui veulent régulariser leur situation. Cette cellule pourra par exemple intéresser un nouvel actionnaire qui découvre, après un rachat, un mécanisme litigieux et sera ainsi assuré d'encourir des pénalités moins sévères. Par ailleurs, le contribuable traîné devant le juge pénal pour fraude fiscale pourra «plaider coupable» et ainsi éviter, comme c'est le cas pour d'autres délits, la correctionnelle en acceptant la peine proposée par le parquet. Côté juge, la procédure s'en trouvera grandement accélérée.

Enfin, les entreprises sauront mieux à quoi s'en tenir car l'administration devra systématiquement publier, après les avoir anonymisés, les rescrits (positions du fisc sur une question soumise par une entreprise) d'intérêt général concernant les schémas fiscaux conformes au droit. Une initiative

comparable avait été lancée en 2015, mais sans grand succès: seuls dix schémas, jugés très communs, avaient alors été diffusés.

Côté bâton, le ministre de l'Action et des Comptes publics veut donner plus de pouvoirs de sanction à l'administration. Ses agents pourront notamment utiliser la technique en vogue dans les pays anglo-saxons du «name and shame» (nommer pour faire honte). En cas de fraude fiscale aggravée, selon des critères encore à affiner, le fisc pourra ainsi rendre publique sa décision dans la presse locale ou nationale, ou sur Internet. Si le juge détient déjà ce pouvoir, le secret fiscal empêche les agents du fisc d'en user. Cette mesure vise plus les entreprises que les particuliers et pourrait concerner quelques dizaines de cas par an.

Police fiscale

Échaudé par Fabien Roussel, ce député communiste du Nord qui avait créé une société offshore à son nom grâce à un intermédiaire sur Internet, Gérald Darmanin veut aussi renforcer les sanctions à l'encontre des «officines» qui vendent des schémas de fraude et pourront à l'avenir se voir infliger des pénalités administratives en pourcentage de leurs honoraires. Une mesure similaire avait, là encore, été votée en 2015 avant d'être censurée par le Conseil constitutionnel pour des raisons d'imprécision de la loi.

[Les pouvoirs d'enquête du fisc](#) seront enfin une nouvelle fois étendus. Si les contrôleurs avaient obtenu fin 2016 le pouvoir d'auditionner des témoins, Bercy veut cette fois-ci se doter d'une police fiscale qui viendra compléter le travail de la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale dépendant de la police nationale, aujourd'hui débordée. Ses agents traitent actuellement 250 dossiers par an, cinq fois le nombre qu'ils peuvent normalement absorber. Pour les décharger, le parquet national financier (PNF) pourra ainsi choisir de transmettre les dossiers 100 % fiscaux à la cinquantaine de futurs officiers judiciaires du ministère des Finances qui constitueront cette police de Bercy.

Guillaume Guichard

LE FIGARO – 01/02/2018

4 Gérald Darmanin: «Nous luttons contre la fraude comme on lutte contre la délinquance»



INTERVIEW - Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, dévoile au *Figaro* les grandes lignes du plan anti-fraude que ses services préparent pour le printemps.

LE FIGARO.- Pourquoi préparer aujourd'hui un plan anti-fraude?

Gérald DARMANIN.-Ce plan, sur lequel nous travaillons depuis huit mois, s'inscrit plus largement dans la politique de lutte contre les fraudes sociales et contre le travail illégal. C'est aussi un sujet que la majorité parlementaire, et même l'opposition, veut pousser. Il y a déjà eu l'amendement de Richard Ferrand, adopté à l'automne, qui permet de déchoir de leurs droits civils, civiques et de famille les grands fraudeurs fiscaux.

D'aucuns diront que vous sortez un plan pour corriger l'image d'un «président des riches»...

Ce n'est pas un plan contre les riches mais contre les fraudeurs, qui ne sont pas forcément riches! Nous voulons en même temps diminuer la pression fiscale et être intraitables avec ceux qui veulent échapper à l'impôt. Nous luttons contre la fraude comme on lutte contre la délinquance. Ceux qui fraudent donnent un coup de poignard au pacte social et républicain.

Qu'est-ce qui différencie ce plan des précédents?

C'est un plan qui renforce de manière inédite notre arsenal anti-fraude fiscale. Nous allons renforcer les moyens d'enquête judiciaire pour fraude fiscale avec la création d'un service spécialisé à Bercy. Le «name and shame», le fait de rendre publiques les sanctions prononcées, deviendra obligatoire en cas de condamnation pénale sauf décision expresse du juge. L'administration pourra aussi publier les sanctions les plus graves. Nous allons investir une quinzaine de millions dans l'exploitation de données. Aujourd'hui, un contrôle fiscal sur quatre débouche sur un redressement nul ou dérisoire. La lutte contre la délinquance en col blanc nécessite des méthodes plus efficaces. Le datamining nous permettra de mieux cibler les contrôles pour concentrer nos efforts sur les fraudeurs de haut vol. Pour cela, nous recruterons des spécialistes de l'exploitation de données qui travailleront en soutien des inspecteurs des impôts.

Ne craignez-vous pas de faire peur aux contribuables, au moment même où vous cherchez à les rassurer avec le droit à l'erreur?

Le droit à l'erreur n'est pas une licence à la fraude! Ceux qui craignent le durcissement de la lutte contre la fraude ont des choses à se reprocher. Ce plan n'est pas que répressif: nous prévoyons de publier les rescrits d'intérêt général afin d'aider les chefs d'entreprise à mieux comprendre les règles de fiscalité. Nous prévoyons de monter un bureau de régularisation des situations litigieuses pour les entreprises qui en font spontanément la démarche. Contrairement au STDR que j'ai fermé le 31 décembre, il ne s'agit pas de régulariser des avoirs non déclarés à l'étranger mais d'aider les entreprises de bonne foi à se mettre en règle. Avec ce dispositif, il sera d'autant plus logique de sanctionner durement ceux qui décideront de frauder en connaissance de cause.

Quel bilan tirez-vous des précédents plans de lutte?

Nous maintenons les mesures adoptées fin 2016 sur lesquelles nous n'avons pas beaucoup de recul. L'administration fiscale a par exemple rémunéré moins de cinq aviseurs (informateurs du fisc, NDLR) à ce jour, même si elle étudie plusieurs signalements actuellement. Par ailleurs, nous allons avancer vers la pénalisation des intermédiaires complices qui diffusent leurs montages frauduleux. La fraude fiscale a ses ingénieurs, il faut aussi les sanctionner.

Et sur le verrou de Bercy?

Une mission parlementaire est en cours, je laisse les députés travailler. Je note toutefois que le verrou n'en est pas un, c'est davantage une porte par laquelle les dossiers fiscaux peuvent passer au pénal. Même sans plainte de l'administration pour fraude fiscale, la justice peut se saisir d'un dossier pour blanchiment. Je précise, en tant que ministre de l'Action et des Comptes publics, qu'aucune indication n'est jamais donnée pour des dossiers individuels et que je n'ai pas connaissance des décisions de la commission des infractions fiscales (CIF), à qui revient le pouvoir de transmettre ou non des dossiers au juge pénal. De plus, le Parlement a le pouvoir d'auditionner les membres de la CIF une fois par an, une procédure qui n'a pas été utilisée depuis six ans. Les présidents et rapporteurs des commissions des finances ont également toujours la possibilité d'aller à Bercy vérifier les dossiers sur pièces. Ceci étant dit, le gouvernement sera à l'écoute des propositions des parlementaires.

Quelle forme législative prendra votre plan?

Beaucoup des dispositions du plan peuvent être mises en œuvre sans modifier la loi. D'autres nécessiteront un texte législatif, que je souhaite élaborer en coproduction avec les parlementaires à la demande du premier ministre. L'objectif est de tout boucler à l'été.

[Guillaume Guichard](#) et [Marc Landré](#)

L'OPINION – 01/02/2018

5 Le patronat s'inquiète d'une nouvelle modification de la fiscalité des entreprises



Les travaux de consultation avec les entreprises débutent la semaine prochaine à Bercy.

«Le but n'est pas de faire le grand soir fiscal», indique-t-on dans l'entourage de Bruno Le Maire, après des révélations sur des modifications à venir du régime d'intégration des groupes français

Des travaux débuteront la semaine prochaine au ministère de l'Économie et des Finances pour préparer une mise en conformité du régime fiscal d'intégration à la française, l'un des plus attractifs au niveau européen. Les entreprises craignent de voir leur fiscalité alourdie, alors que le niveau de prélèvements obligatoires est déjà en France le plus élevé d'Europe.

La stabilité fiscale était l'un des axes forts de la campagne d'Emmanuel Macron pour les entreprises. Une fois modifié, aucun impôt ne serait retouché durant le quinquennat. Promesse non tenue ! Comme l'a révélé *Le Figaro*, [Bercy est en effet sur le point d'ouvrir un chantier](#) pour réformer le très attractif régime d'intégration fiscale des entreprises à la française. Une réforme qui pourrait modifier en profondeur l'organisation fiscale de certains groupes et déboucher sur une augmentation sensible de l'impôt sur les sociétés des entreprises. Une nouvelle réforme de l'IS alors même que le gouvernement a voté une modification de son taux dans la dernière loi de finances, qui doit progressivement baisser de 33,33 % à 25 % entre 2018 et 2022.

Le problème, c'est que Paris n'a pas vraiment le choix. Depuis quelques années, le régime très favorable de l'intégration fiscale à la française, qui permettait jusqu'à peu de faire remonter les dividendes de ses filiales françaises en dehors de toute imposition ([ils sont taxés à 1 % depuis 2016](#)), tout en équilibrant pertes et bénéfices au sein du groupe, a été battu en brèche par la Cour de Justice de l'Union européenne. Une Cour de Justice qui, en toute discrétion mais de manière assez efficace, [façonne depuis quelques années une Europe de la fiscalité plus harmonisée](#). Et ce bien davantage que les chefs d'État et de gouvernement, incapables de se mettre d'accord sur des positions communes en matière de fiscalité.

Sachant ce régime menacé, le Medef a lancé un groupe de travail sur le sujet il y a plus d'un an déjà. L'administration fiscale aussi. Ces derniers jours, le gouvernement a prévenu le patronat qu'il comptait aboutir à une mise en conformité avec le droit européen dans la prochaine loi de finances. Une bataille est donc sur le point d'être menée entre, d'un côté, les quelque 25 000 groupes intégrés totalisant environ 115 000 entreprises, qui vont défendre bec et ongles leur régime avantageux ; et de l'autre Bercy qui va devoir adapter le droit français aux règles européennes de libre circulation des capitaux. «

On espère conserver un maximum de prérogatives du régime français, qui est un modèle en matière de simplification », confie une source patronale.

Rendement budgétaire. À en croire le spécialiste du régime d'intégration, l'avocat Patrick Morgenstern de Fidal, « seul un point précis, - celui de la neutralisation des plus ou moins-values de cessions d'immobilisations à l'intérieur d'un groupe - souffre d'une incompatibilité partielle aux règles européennes. Les autres questions principales ont été traitées ou devraient pouvoir se révéler euro-compatibles. Les aspects concernant les charges financières étant traités par ailleurs. Si l'on s'en tient à l'euro-compatibilité, la réforme devrait donc être limitée. Si Bercy veut en faire une mesure de rendement budgétaire, ce sera peut-être plus large ».

À Bercy, on indique que le régime des brevets, l'un des plus attractifs de l'UE (environ 15 %), devrait également faire partie du menu des discussions ; tout comme les nouvelles règles de déductibilité des charges financières. Les discussions débiteront la semaine prochaine. Mais pour l'heure, dans l'entourage du ministre de l'Économie et des Finances on assure que « le but n'est pas de faire le grand soir de l'impôt sur les sociétés ».

[Raphaël Legendre](#)

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 01/02/2018

6 Gaz, péages... Ce qui change en février



Les prix du gaz naturel augmentent, tout comme ceux des péages. Point positif cependant : à partir du 6 février il sera plus facile de changer de banque.

Hausse des prix du gaz naturel

Ce sont près de dix millions de Français qui vont voir leur facture augmenter. [Les tarifs réglementés du gaz naturel vont subir une hausse moyenne de 1,3%](#). Cette hausse sera, hors taxe, de 1,4% pour les consommateurs utilisant le gaz pour se chauffer, de 0,4% pour ceux qui l'utilisent pour la cuisson et de 0,8% pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude. [Les factures avaient déjà flambé au 1er janvier](#) avec une hausse générale de 6,9% en moyenne.

Gare aux péages

Dès jeudi, les prix pour emprunter l'autoroute vont sensiblement s'élever, de 1 à 2% pour les voitures particulières sur les réseaux des concessionnaires historiques que sont Vinci, Sanef et APRR. Toutefois, selon les informations du [Parisien](#) la hausse sera de 3 à 4% sur le réseau secondaire. Pour les autres classes de véhicules (poids lourds, autocars, remorques), les prix augmenteront de 0,6 à 3% sur les principaux réseaux. Ainsi, pour effectuer le trajet de Lyon à Montpellier, via l'A7 et l'A9, un automobiliste payera 27 €. Au total, les prix des péages ont augmenté de 20% en 10 ans, selon les calculs de [RTL](#).

Restriction de l'aide à l'achat d'un vélo électrique

Le dispositif d'aide à l'achat pour les vélos électriques va changer au 1er février. Désormais, il ne s'adressera plus qu'aux personnes seules non redevables de l'impôt sur le revenu. Les personnes morales et les administrations de l'État en sont exclues. Instaurée en 2017 par Ségolène Royal alors ministre de l'écologie, l'aide de 200 euros en moyenne a été victime de son succès. L'État, qui dans un premier temps avait décidé de le supprimer, [s'était finalement révisé face aux réactions hostiles suscitées](#). La ministre des Transports Élisabeth Borne a annoncé qu'un nouveau dispositif pourrait être mis en place en 2018.

[Louis Delatronchette](#)

LE PARISIEN – 01/02/2018

7 Routes, voies ferrées et fluviales... Voici les recommandations du rapport Duron sur 20 ans



Paris, mercredi. Philippe Duron, coprésident du Conseil d'orientation des infrastructures.

Le rapport sur les routes, voies ferrées et fluviales que l'Etat devrait financer en priorité est présenté ce jeudi par l'ex-député Philippe Duron. En exclusivité, il nous en dévoile les grandes lignes.

Quelle ligne ferroviaire construire en priorité ou, à l'inverse, quelle autoroute vaut-il mieux abandonner ? Quatre mois après son installation par [la ministre des Transports](#), Elisabeth Borne, le Conseil d'orientation des infrastructures rend ses conclusions ce jeudi. Un document de 180 pages, très attendu, qui doit servir de base à la future [loi de programmation des infrastructures](#), présentée au printemps. Pour son président, Philippe Duron, ancien député socialiste, c'est l'heure des choix « réalistes, en adéquation avec les besoins des Français au quotidien ».

Comment avez-vous déterminé les projets prioritaires ?

Philippe Duron. La France ne peut pas tout construire en même temps. Nous avons choisi les projets les plus utiles à la population et à la qualité des réseaux dans le temps. On peut faire un très beau projet à un endroit qui va satisfaire 5 % des gens mais qui empêchera d'améliorer la situation des 95 % autres.

Quels projets prioritaires avez-vous retenus ?

[La rénovation des nœuds ferroviaires](#), c'est LA priorité pour éviter ce qui s'est passé cet été [à la gare Montparnasse](#). Même chose dans les gares de Marseille, Lyon ou encore Toulouse et dans la plupart des grandes gares. Ce n'est pas prestigieux, mais c'est vital, car l'ensemble du réseau en profiterait. Pour les grands projets ferroviaires interurbains, il est impossible de sortir un projet à 13 milliards d'euros en cinq ans. Alors, nous avons proposé des étapes.

Comment ça ?

Les nouvelles lignes ferroviaires Paris-Normandie, Provence-Côte d'Azur ou la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse sont prioritaires, mais on va commencer par traiter les gares. Pour les voies fluviales, nous avons identifié la mise au gabarit des liaisons Bray-Nogent sur la Seine ou encore celle

de Compiègne-Creil sur l'Oise. Sur le réseau routier, l'autoroute A 31 en Lorraine, le contournement de Rouen ou le désenclavement des villes moyennes sont prioritaires.



Quels sont les projets reportés ?

On ne dit pas qu'ils sont enterrés, on dit qu'ils sont décalés dans le temps. La LGV entre Bordeaux et Dax, par exemple, est moins prioritaire. Idem pour les deux tronçons supplémentaires de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône ou la ligne nouvelle entre Béziers et Perpignan. Quant au projet d'autoroute A 45, entre Saint-Etienne et Lyon, nous en avons beaucoup discuté. On suggère un grand débat public multimodal afin d'améliorer le projet pour le territoire.

Que proposez-vous pour financer ces projets ?

Nous avons établi trois scénarios crédibles sur vingt ans. Le premier dispose d'un budget de 50 milliards d'euros, le deuxième de 60 milliards d'euros et le troisième de 80 milliards d'euros. Le premier, c'est celui des dépenses maîtrisées, on entretient le réseau existant, mais on ne stoppe pas complètement sa dégradation et on crée très peu de nouvelles infrastructures. Dans le second, les transports du quotidien et la qualité du réseau retrouvent un niveau satisfaisant et on construit de nouvelles infrastructures, les priorités fixées par le président de la République sont respectées. Enfin, troisième scénario, c'est l'ambition maximale, on accélère la réalisation des projets, mais il est très exigeant financièrement.

Lequel a votre préférence ?

Le deuxième, c'est le bon équilibre. Le troisième serait idéal, mais à un moment où la France doit réduire son déficit, ne pas augmenter son endettement et ne pas accentuer la pression fiscale, il me paraît difficile.

Ce scénario nécessite malgré tout plus d'argent...

Oui, 600 millions d'euros par an en plus. Pour cela, on propose un redéploiement de la TICPE (NDLR :

taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). Les professionnels de la route comme les chauffeurs de taxi ou de poids lourd bénéficient d'une niche fiscale de 1 milliard d'euros par an. Avec le rapprochement de la fiscalité du diesel de celle de l'essence, cette niche va atteindre plus de 3 milliards d'euros. Il ne s'agit pas de la remettre en question, mais il ne serait pas illégitime qu'une part finance les infrastructures qu'ils détériorent. On lance le débat.

Y-a-t-il d'autres pistes ?

Nous proposons d'instaurer une redevance temporelle (*vignette*) pour les poids lourds et les véhicules utilitaires de livraison. Les véhicules étrangers contribueraient à l'effort ; elle rapporterait chaque année 320 millions d'euros pour les seuls poids lourds.

300 millions d'euros pour le vélo

Une fois n'est pas coutume, un rapport sur les projets de financement d'infrastructures s'intéresse au vélo. Ainsi, il préconise de consacrer 300 millions d'euros sur 1 milliard d'euros qui sera mobilisé dans le cadre d'un appel à projets. « Pour la première fois, il y a un changement de paradigme, s'enthousiasme Karima Delli, l'eurodéputée écologiste présidente de la commission des Transports au Parlement européen. La route n'est plus privilégiée, la part belle est faite aux transports qui ne polluent pas. C'est un tournant. » Le rapport préconise ainsi d'améliorer la circulation des vélos en multipliant les chantiers pour gommer tous les obstacles — boulevard périphérique, voie ferrée — qui empoisonnent la vie des cyclistes et freine son développement. Le rapport suggère aussi de multiplier les propositions innovantes, notamment la voiture autonome. Ainsi, le document suggère d'utiliser d'anciennes voies ferrées qui desservent les centres-villes pour y faire circuler des véhicules autonomes.

Vincent Verier

LES ECHOS – 01/02/2018

8 Emmanuel Besnier : « La crise va coûter des centaines de millions à Lactalis »



« La fermeture va nous permettre de repartir sur des bases saines avec la deuxième tour toute récente. Ce plan a été présenté mercredi soir aux représentants du personnel, en leur assurant de notre volonté qu'il n'y ait aucune suppression de poste », explique Emmanuel Besnier, le PDG de Lactalis.

Dans une interview aux « Echos », le PDG de Lactalis annonce la fermeture définitive de la tour de séchage numéro un du site de Craon. Il s'interroge sur les tests réalisés par un laboratoire extérieur.

Avez-vous trouvé l'origine de la contamination des laits infantiles produits dans l'usine de Craon ?

Je m'étais engagé [à faire la lumière sur ce qui s'est passé](#) auprès des parents, des consommateurs, de nos collaborateurs et des autorités dès qu'on aurait trouvé l'origine de la contamination aux salmonelles du lait infantile. On sait aujourd'hui que nous avons libéré [des salmonelles Agona](#) en réalisant des travaux sur les sols et les cloisons de la tour de séchage numéro 1.

Malgré le confinement des espaces en travaux, elle s'est disséminée dans l'environnement. Elle a contaminé des équipements amovibles qui servent à produire des petites séries de lait infantile. Cela s'est fait par du matériel de nettoyage. Ces équipements ne peuvent pas être nettoyés par les technologies automatisées habituelles.

Est-ce la bactérie qui a rendu malades 140 bébés en 2005 ?

C'est l'autre élément que nous venons de découvrir. La bactérie responsable des problèmes est [la même que celle de 2005](#), époque à laquelle nous n'étions pas propriétaire du site. Elle était confinée dans les infrastructures de la tour numéro 1. Avant le 1^{er} décembre nous n'avions pas les éléments nous permettant de dire cela. Pas de problème non plus. Les analyses sur les produits finis étaient conformes aux exigences sanitaires.

Qui réalise ces analyses ?

Nous faisons réaliser des analyses systématiques par un laboratoire extérieur de référence. Il ne nous a communiqué aucune alerte sur les produits. En revanche, nous avons eu deux alertes à la salmonelle en août, puis en novembre dans l'environnement. Quand cela arrive, on nettoie jusqu'à ce que tout soit conforme. Et on reprend l'activité.

Avez-vous trouvé des salmonelles entre 2005 et 2017 ?

Oui dans l'environnement. On ne peut donc pas exclure que [des bébés aient consommé du lait contaminé](#) sur cette période.

Quels enseignements tirez-vous de cette affaire ?

Nous nous posons beaucoup de questions sur la [sensibilité](#) des analyses faites par ce laboratoire. Nous avons beaucoup de mal à comprendre comment 16.000 analyses réalisées en 2017 ont pu ne rien révéler. Nous avons des doutes sur la sensibilité des tests. Ce n'est pas possible qu'il y ait eu zéro test positif.

Quelles mesures allez-vous prendre à présent ?

J'ai pris la décision de [fermer définitivement la tour de séchage numéro 1](#). C'est une décision difficile mais indispensable. Il existe des solutions de rénovation pour cette tour, mais si nous suivions cette voie, nous aurions toujours la crainte d'une possible résurgence compte tenu des alertes en 2005 et 2017, à douze ans d'intervalle.

La fermeture va nous permettre de repartir sur des bases saines avec la deuxième tour toute récente. Ce plan a été présenté mercredi soir aux représentants du personnel, en leur assurant de notre volonté qu'il n'y ait aucune suppression de poste. Nous nous engageons à offrir un programme de mobilité aux salariés concernés par la fermeture de la tour numéro 1. Nous avons la chance d'avoir sept sites dans un rayon de 50 kilomètres de l'usine de Craon.

Allez-vous changer de laboratoire ?

Nous allons fortement renforcer nos programmes de contrôle sur le lait infantile. Les tests seront sécurisés par un deuxième laboratoire.

Que vont devenir les marques Picot et Milumel ?

Nous allons les relancer. Cela prendra du temps mais nous ne pensons pas qu'elles soient irrémédiablement affectées. Ce n'est pas dans nos habitudes de renoncer, d'autant que le marché du lait infantile est en croissance à l'international.

A combien estimez-vous le coût de la crise pour Lactalis ?

On ne peut pas le dire de façon définitive mais ce sera très lourd. Plusieurs centaines de millions d'euros. Cette affaire peut aussi nous coûter l'agrément à l'exportation sur une période qu'on ne peut pas estimer.

C'est la plus grande crise que j'ai eue à affronter dans ma vie de manager. Notre première responsabilité est de mettre sur le marché des produits sûrs à 100%. La qualité sanitaire mobilise 600 salariés en France. C'est le contrat de base de notre métier.

Combien de plaintes y a-t-il à ce jour contre le groupe ?

Il y en a plusieurs mais on ne sait pas encore exactement combien.

Sur les douze millions de produits concernés par les rappels en France, combien ont été consommés ? Combien ont été détruits ?

Nous n'avons pas les chiffres définitifs. Mais une partie importante a été consommée. Les retours devraient représenter moins de 50 % des volumes.

Quand espérez-vous redémarrer la tour deux de l'usine ?

Au premier semestre mais nous n'avons pas de date précise. La fromagerie du site a, elle, toujours continué à fonctionner.

Les erreurs lors des phases de retraits ont choqué beaucoup de consommateurs...

[Nous avons été très surpris par ces erreurs](#), qui sont des erreurs humaines. Nous avons fait 11.000 visites dans les pharmacies, les crèches pour accompagner les retraits et 13.000 en GMS avec les commerciaux des différentes divisions du groupe. Mais on ne pensait pas qu'il pourrait y avoir un problème. Normalement ces procédures sont maîtrisées.

Est-ce que cette crise va vous amener à prendre la parole plus souvent ?

Je prendrai la parole chaque fois que nécessaire, et le groupe le fait très régulièrement. Vous savez, nous avons beaucoup de choses à dire sur certains sujets mais on n'a pas toujours l'impression d'être écouté.

Que voulez-vous dire par là ?

[Sur les problèmes de la filière laitière](#) par exemple, il faut aussi parler du marché et pas uniquement des prix, même si c'est un élément très important. La France est très excédentaire en lait. On ne peut pas déconnecter le prix des volumes. Il y a toujours des comparaisons qui sont faites entre le prix du lait payé par une entreprise qui collecte quelques millions de litres et celui de groupes qui collectent les excédents de production de la filière. Cela n'a rien à voir.

Qu'est-ce qu'on veut demain pour la filière laitière ? C'est la question qu'il faut se poser. Est-ce qu'on veut uniquement répondre aux besoins des consommateurs français, et dans ce cas, avoir une valorisation plus importante du lait, ou bien est-ce qu'on veut vendre beaucoup, et aussi à l'export ? Il faut bien comprendre qu'on ne peut pas se replier uniquement sur la France parce que ce serait dramatique en termes d'emplois et de producteurs.

Que vont changer de ce point de vue les Etats généraux de l'alimentation (EGA) ?

Les préconisations des EGA ne permettront pas de se déconnecter totalement du marché. Mais en assurant [une meilleure valorisation des produits vendus en grande consommation](#), nous espérons qu'ils permettront de réduire la volatilité des prix. Nous avons passé des tarifs pour 2018 qui tiennent compte aussi du fait que les prix à la collecte ont augmenté en moyenne de 15 % en France l'an dernier.

Que pensez-vous du projet de loi dans son ensemble ?

[Je pense qu'il y a de bonnes choses.](#) Cela peut permettre d'arrêter cette guerre des prix qui détruit la filière. Tout le monde a été dans une démarche positive lors de la préparation de la charte. Après, il faudra voir comment c'est mis en place.

Vidéo - Affaire Lactalis: qu'est-ce que la salmonelle ? - <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0301231224296-emmanuel-besnier-la-crise-va-couter-des-centaines-de-millions-a-lactalis-2149758.php>

Marie-Josée Cougard et Emmanuel Grasland

LES ECHOS – 01/02/2018

9 Lactalis : les contradictions d'un champion mondial



Le lait Lactel est leader du marché français avec plus de 15 % des ventes en volume et 380 millions de bouteilles vendues en 2016

Emmanuel Besnier a plus que quadruplé le chiffre d'affaires de Lactalis depuis son arrivée aux commandes en 2017.

Lorsqu'à la mort de son père en 2000, [Emmanuel Besnier a pris les rênes du groupe familial](#), il avait à peine 30 ans. Les cadres du groupe s'interrogeaient alors entre eux sur les capacités du « petit » malgré son mètre quatre-vingt-dix à s'inscrire dans les pas de Michel Besnier.

Aussi calme et mesuré que son père pouvait être « fort en gueule », il ne semblait pas taillé pour le rôle. Lactalis réalisait alors un [chiffre d'affaires](#) de 4 milliards d'euros.

Ambitions de [croissance externe](#)

Dix-sept ans après, le groupe de Laval (Mayenne) va dépasser les 18 milliards d'euros et il y a bien longtemps que plus personne ne se pose de questions sur ses talents d'entrepreneur. Premier fromager mondial, Lactalis représente un peu moins de 5 % du [marché mondial](#). Emmanuel Besnier n'a pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. « *Il y a encore des choses à faire* », dit-il laconiquement, lorsqu'on l'interroge sur ses projets de croissance externe.

Depuis son arrivée, il a multiplié les acquisitions dans le monde entier, ouvrant des marchés complètement neufs pour le groupe. La Pologne, la Russie, [l'Inde](#), l'Egypte, le [Brésil](#), la Turquie... tout

en s'offrant des actifs qui attisaient de nombreuses convoitises, comme Galbani en Italie puis Parmalat, le pôle laitier de Nestlé avec la marque La laitière, Puleva et Quesos Forlana en Espagne, [le spécialiste américain du bio Stonyfield](#) . Hormis, Yoplait et Entremont, peu d'affaires ont échappé à Emmanuel Besnier, qui a la réputation d'avoir du flair et de savoir s'entourer de collaborateurs de grande qualité.

Intransigeance

Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de marques bien garni avec, en France, des noms tels que Lactel, Président, La Laitière, Bridélice et un énorme plateau de fromages, riche de [27 appellations](#) . L'édifice s'est bâti dans la discrétion mais pas toujours sans heurts.

Même si [Emmanuel Besnier n'a jamais eu recours à la force contre les producteurs](#) - à la différence de son père qui n'hésitait pas à envoyer des gros bras dégager ceux qui bloquaient les accès aux usines - , son intransigeance dans les négociations sur le prix du lait a rempli les tracts syndicaux et les colonnes des journaux en diverses occasions et encore [au plus fort de la crise en août 2016](#).

Le groupe avait alors été accusé de pratiquer les prix les plus bas, très en dessous des coûts de revient des éleveurs. Cette intransigeance, brandie par Lactalis comme inévitable face au marché mondial alors très encombré, a valu à Emmanuel Besnier des relations parfois très crispées avec des ministres de l'Agriculture comme Bruno Le Maire puis Stéphane Le Foll.

Marie-Josée Cougard

L'OPINION – 01/02/2018

10 Radio France: l'onde de choc de l'affaire Gallet



[Le PDG de Radio France a été démis de ses fonctions, en conformité avec la règle édictée par l'Elysée. Un acte inédit non sans conséquence pour Emmanuel Macron, le CSA et France Télévisions](#)

Deux semaines après la condamnation de Mathieu Gallet à un an de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende pour « favoritisme » du temps de son passage à l'INA, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a décidé de révoquer le mandat du président-directeur général de Radio France à compter du 1^{er} mars. Une décision, « dans l'intérêt général » a justifié le régulateur, lourde de conséquences. Pour le dirigeant mis à l'écart alors qu'il a fait appel de la décision du tribunal de Créteil, ainsi que pour l'ensemble des responsables et autorités ayant mené à cette sanction.

Quatre ans après avoir été nommé pour présider Radio France, Mathieu Gallet a désormais un mois pour faire ses cartons. Le coup est rude pour le dirigeant de 41 ans, venu plaider sa cause durant trois heures lundi devant les membres du CSA. Un grand oral qui ne lui aura pas permis d'emporter les faveurs d'un collège profondément renouvelé par rapport à celui qui l'avait choisi à l'unanimité en février 2014.

La défense de son bilan et la présomption d'innocence qui devrait s'imposer lorsqu'un condamné fait appel n'auront pas pesé dans la balance. En témoigne la réaction de Françoise Nyssen, ministre de la Culture : « Je rappelle que le gouvernement a tenu une position très claire : l'exemplarité des dirigeants

des entreprises est nécessaire. C'est une condition absolue de bonne gouvernance et de légitimité des services publics et des acteurs qui en sont responsables. » Jusqu'ici très effacée sur les sujets l'audiovisuel, l'éditrice devenue ministre aura profité de cette affaire pour se placer au centre du jeu. Elle n'est pas la seule à s'être illustrée durant cette séquence.

L'Acte d'autorité d'Emmanuel Macron

C'est du chef de l'Etat que le ton de la réponse gouvernementale à la condamnation de Mathieu Gallet est venu. Une décision froide mais non dénuée d'état d'âme. « L'exécutif aurait même plutôt préféré garder Gallet, souffle un proche du duo Macron/Philippe, mais il n'était pas question de déroger à la moralisation exigée par le Président ». Et tant pis s'il fallait pour cela sacrifier un patron très en phase avec la volonté réformatrice de l'Elysée. « Il y aurait eu moins de regrets s'il s'était s'agit de Delphine Ernotte », ironise cette même source.

[En poussant la ministre de la Culture à sortir l'artillerie lourde contre Mathieu Gallet](#), le Président a aussi pris le risque d'être accusé d'interventionnisme par un secteur qui ne goûte guère l'intrusion du politique. Il a aussi placé le gendarme de l'audiovisuel dans une situation inextricable.

La séquence diplomatique d'Olivier Schrameck

Le président du CSA, dont le mandat arrive à échéance à la fin de l'année, avait-il le choix ? S'il a soigneusement évité les vœux présidentiels aux corps constitués ce mardi à l'Elysée, l'ancien directeur de cabinet de Lionel Jospin connaît suffisamment les arcanes du pouvoir pour savoir que ses marges de manœuvre étaient très minces. Quitte à donner le sentiment de réduire à néant l'indépendance du Conseil vis-à-vis du pouvoir politique. Pourtant Olivier Schrameck l'avait dit il y a quelques semaines lors d'un déjeuner organisé par l'Association des journalistes médias : « En cas de condamnation, le Conseil aura à se prononcer sur le cas du président de Radio France », évoquant alors une situation qui serait « inédite ».

Au moment de voter, les sept membres du collège ne pouvaient ignorer les prochains enjeux législatifs qui concernent leur institution. S'il est acté que le CSA perdra la nomination des présidents de l'audiovisuel public – « une prérogative qu'ils n'ont pas su bien utiliser », estime-t-on côté ministère de la Culture –, celui-ci devrait prochainement voir son domaine de compétence élargi à la régulation d'Internet. [Une évolution majeure, réclamée par Olivier Schrameck depuis sa prise de fonctions en janvier 2013 et finalement entendue par le nouveau chef de l'Etat](#). « Marquer son indépendance en maintenant Mathieu Gallet à son poste, c'était donc prendre le risque de contrarier Macron, prévient un parlementaire. Or on a vu avec le cas Ernotte qu'il était préférable de rester dans les clous... »

Reste à juger du fondement juridique de cette révocation. Mathieu Gallet avait laissé entendre qu'il pourrait déposer un contentieux au Conseil d'Etat pour contester son éviction. De quoi rappeler de mauvais souvenir à Olivier Schrameck, [qui avait été déjugé par les magistrats il y a trois ans dans le cadre du passage de LCI et Paris Première sur la TNT gratuite](#).

Le revers de Mathieu Gallet

« Ma situation ne sera de toute façon pas réglée le 15 janvier ». A quelques semaines du verdict, le PDG de Radio France avait trouvé une manière de ne pas donner trop de prise à sa situation judiciaire. Peut-être de quoi forcer le destin et croire qu'il serait maintenu même en cas de condamnation. C'était aussi pour lui une manière de répondre à la question d'un deuxième mandat : quel que soit le sens du jugement, la justice n'en aurait de toute façon pas terminé avec lui à temps pour en faire un candidat crédible.

Passé la déception, cette mise à l'écart aura toutefois un goût amer pour [l'ambitieux quadra que personne n'attendait à la tête de Radio France en 2014](#). Les résultats d'audience probants de son groupe prouvent qu'il a su adopter la bonne stratégie et choisir les bonnes personnes pour diriger ses antennes. Il aura toutefois été le premier président de Radio France à présenter un budget déficitaire. Un point relevé par Catherine Morin-Dessailly, présidente de la commission Culture du Sénat : « Malgré

les efforts engagés par Mathieu Gallet, les finances de l'entreprise demeurent fragiles et la situation du chantier de la Maison de la Radio continue d'inquiéter les salariés. »

Le chaud et le froid de Delphine Ernotte

La présidente de France Télévisions a deux manières d'interpréter la décision prise à l'encontre de son homologue. La première est de voir disparaître un rival sérieux pouvant prétendre à prendre la tête d'une holding dans le cadre d'un rapprochement des entreprises. La seconde, c'est de craindre qu'une fois sacrifié le soldat Gallet, le gouvernement n'hésitera pas à remettre à plat le mandat de l'ensemble des présidents de l'audiovisuel public une fois voté sa loi sur le mode de nomination.

L'ultime effet collatéral concerne Stéphane Richard. « Un des enjeux de cette décision, c'est de donner une position politique claire, explique un spécialiste de l'audiovisuel et du pouvoir. Cela impose un standard et la suite devra être en cohérence avec ce qui vient de se passer ». Autrement dit, un bon bilan ne sauvera personne. [Ainsi que l'a d'ailleurs dit Bruno Le Maire](https://www.lopinion.fr/edition/politique/mathieu-gallet-limoge-radio-france-aborde-reforme-audiovisuel-public-142507) : si Stéphane Richard venait à être condamné dans l'affaire Tapie, il devrait « immédiatement » remettre son mandat. La jurisprudence Gallet est désormais là pour concrétiser la volonté gouvernementale.

Mathieu Gallet limogé, Radio France aborde la réforme de l'audiovisuel public dans le brouillard
// <https://www.lopinion.fr/edition/politique/mathieu-gallet-limoge-radio-france-aborde-reforme-audiovisuel-public-142507>

Affaire Gallet: ébauche de doctrine pour les entreprises contrôlées par l'Etat
<https://www.lopinion.fr/edition/economie/affaire-gallet-ebauche-doctrine-entreprises-controlees-l-etat-142548>

[Cyril Lacarrière](#)

☐ SOCIÉTÉ

LE MONDE – 01/02/2018

11 Journée d'action contre la sélection à l'université et la réforme du bac



Des syndicats de personnels de l'éducation, des organisations d'étudiants, de lycéens et de parents d'élèves appellent à se mobiliser, jeudi.

Une [journée nationale de grève et de mobilisation](#) est organisée, ce jeudi 1^{er} février, pour demander le « retrait du Plan étudiants, de la plate-forme Parcoursup et des projets de réforme du bac et du lycée », et notamment refuser « l'instauration de la sélection » à l'entrée de l'université.

Ce jeudi matin les réseaux sociaux se font l'écho de blocages de lycées ayant été mis en place à Paris, Marseille ou encore Lyon. Les universités de Toulouse-Jean-Jaurès, de Rennes-II ou encore de Jussieu seraient aussi, selon les organisations étudiantes, bloquées aujourd'hui afin de permettre aux étudiants de participer aux manifestations prévues dans la journée.

A Paris, les manifestants se retrouveront à 14 heures devant l'université de Jussieu avant de se diriger vers la Sorbonne. Des manifestations sont aussi organisées à Bordeaux, Lille, Lyon et à Strasbourg et d'autres pourraient être organisées dans les grandes villes, selon le secrétaire général du Snesup-FSU, Hervé Christofol.

L'appel a été lancé par plusieurs organisations syndicales de personnels de l'éducation du secondaire et du supérieur (FSU, CGT, FO, SUD Education), mais aussi d'étudiants (UNEF, Solidaires) et de lycéens (SGL, UNL). La [première fédération de parents d'élèves, la FCPE](#), a appelé à se joindre aux actions prévues à travers la France pour que « *le baccalauréat reste la seule porte d'entrée* » de l'enseignement supérieur. De même que les jeunes de la France insoumise.

La FAGE et le SGEN-CFDT à l'écart du mouvement

Il s'agit du premier appel à une mobilisation nationale dénonçant à la fois la réforme de l'accès à l'université, en cours d'examen au Parlement, et le projet de réforme du bac, qui doit être annoncé le 14 février. De précédents appels, aux revendications moins larges, n'avaient rassemblé que peu de monde.

La FAGE, premier syndicat étudiant, et le SGEN-CFDT (enseignants et personnels administratifs de l'enseignement supérieur) ont expliqué [dans une tribune](#) pourquoi ils n'appelaient pas à se joindre à la mobilisation du 1^{er} février, faute d'analyser de la même façon la réforme en cours. Ils expliquent cependant qu'ils « *continuent et continueront à revendiquer, y compris en appelant à la grève, 1,5 milliard d'euros par an pour l'enseignement supérieur et la recherche* ».

Les signataires de l'appel à la mobilisation du 1^{er} février estiment pour leur part que les « *attendus* » à l'entrée des universités « *vont, dans de nombreux cas, bloquer l'accès des jeunes aux filières de leur choix, leur imposer des remises à niveau qui ne sont pas encore connues ou organisées, mais aussi décourager les candidatures, en particulier des élèves les plus en difficulté. Dans de nombreux cas, la mise en place de capacités d'accueil, la croissance du nombre de bachelier et la multiplication des vœux (non hiérarchisés) vont transformer la quasi-totalité des filières ouvertes en filières sélectives* ».

Concernant la réforme du bac, les syndicats refusent la perspective d'un examen « maison » qui se mettrait en place avec la réduction à cinq épreuves terminales et l'instauration du contrôle continu. Une nouvelle journée de mobilisation a d'ores et déjà été annoncée pour le 6 février, avec le même mot d'ordre.

Par [Claire Ané](#)

LE MONDE – 01/02/2018

12 La CGT appelle les cheminots à manifester le 8 février contre la politique ferroviaire



[Le syndicat regrette l'ouverture prochaine à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, prévue fin 2019. D'autres secteurs participeront à cette manifestation.](#)

La CGT appelle les cheminots à manifester jeudi 8 février à Paris pour « *dénoncer la politique antiferroviaire du gouvernement* » et exprimer leur « *ras-le-bol général* », a annoncé mercredi 31 janvier Laurent Brun, secrétaire général de la fédération CGT des cheminots. « *Les cheminots constatent aujourd'hui que leur travail est dénigré et dévalorisé* », a déploré M. Brun lors d'une conférence de presse.

Des salariés d'autres entreprises et secteurs (Alstom, énergie...) et des associations d'usagers participeront aussi à cette manifestation, ainsi que neuf délégations étrangères qui viendront « *témoigner de l'effet néfaste de la concurrence* », a-t-il ajouté.

Contraintes techniques « extrêmement importantes »

[Accusant l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire](#), en 2006, d'avoir « *tué l'activité en passant d'une politique de volumes à une politique de marges* », M. Brun considère que « *l'ouverture à la concurrence n'est pas un bon mode pour le transport ferroviaire* », dont les « *contraintes techniques* » sont « *extrêmement importantes* ».

Avec l'ouverture prochaine à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, prévue à partir de fin 2019, « *le système va être complexifié par la multiplication des acteurs* », alors qu'il est « *déjà complexe à coordonner* », a-t-il relevé.

La CGT souhaite au contraire que le « *monopole de la SNCF* » soit « *confirmé* » afin d'« *améliorer le service public et faire face à la dégradation avancée du réseau qui nécessite au moins vingt ans de travaux intensifs* ».

Souhaitant également le retour à « *une entreprise SNCF unique et intégrée* », le syndicat a critiqué l'organisation actuelle qui crée des « *conflits d'intérêts* » entre services et qui est « *un facteur de dé-productivité* ».

La CGT a enfin dénoncé les suppressions d'emplois à la SNCF – entraînant notamment des « *fermetures de gares, suppressions de contrôleurs...* » – et le « *pillage des fonds publics par la sous-traitance en cascade et les partenariats public-privé* ». Quant à la question du statut des cheminots, « *c'est le débat d'après la concurrence* », a dit M. Brun.

LE FIGARO – 01/02/2018

13 Prisons : le plan pour les détenus radicalisés prend forme



Quelque 450 places situées dans des quartiers étanches doivent être créées d'ici à la fin de l'année.

La direction de l'administration est à l'œuvre pour mettre sur pied [le plan promis par Nicole Belloubet aux surveillants de prison](#) quand ils étaient en grève. La ministre de la Justice n'a rien inventé de nouveau, juste repris et dévoilé plus tôt que prévu le plan [que préparait Matignon depuis novembre dernier](#) pour lutter contre l'islam radical. Il devrait être entièrement dévoilé au début du mois de février. Mais la Pénitentiaire est déjà dans l'organisation concrète des propositions.

Il a été promis de créer 1500 places dans des quartiers étanches, exclusivement dévolues aux détenus terroristes et radicalisés. 450 doivent être mises en service d'ici à la fin 2018. Elles se répartiront entre des places en quartier d'évaluation de la radicalisation, à l'isolement, dans les quartiers de prise en charge de la radicalisation et, enfin, dans ces nouvelles structures étanches promises par la Place Vendôme aux surveillants de prison pour garantir leur sécurité. La grille de répartition dépendra de la possibilité de créer des quartiers étanches dans les établissements. Soit en adaptant des bâtiments séparés du reste de la détention, soit en organisant les mouvements de sorte que jamais ne se croisent les détenus radicalisés et le reste de la détention.

Les pouvoirs publics vont doubler le nombre de détenus qui pourront être évalués en un an. Soit 250 au lieu de 120. [Trois nouveaux quartiers d'évaluation](#) doivent être créés. Ce qui porterait leur nombre à six au total. Avant le conflit, il a été décidé que ces créations se feraient à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, dans le Pas-de-Calais, pour deux d'entre elles et une à Condé-sur-Sarthe, dans l'Orne. Cependant, la donne se complique car l'Administration pénitentiaire envisage de fermer le quartier d'évaluation de Fresnes, célèbre établissement du Val-de-Marne. Installée sur l'une des coursives du bâtiment 1, sa vingtaine de cellules est noyée en pleine détention.

L'architecture en nef, héritée du XIXe siècle, ne permet pas d'étanchéfier ce quartier. Aussi une réflexion est-elle en cours pour le transférer à Fleury-Mérogis, en Essonne, où existe déjà une unité comparable, [ainsi qu'à la maison d'arrêt d'Osny](#), dans le Val-d'Oise. Dans ces deux établissements, ces quartiers sont relativement étanches, soit parce qu'ils sont placés dans une aile distincte de la détention classique, comme à Osny, soit parce que la coursive, comme à Fleury, peut être isolée du reste de la détention du fait de son architecture en étoile dite «tripale». Jusque-là, la proximité avec les juges antiterroristes obligeait à héberger ces détenus en région parisienne. Réalisme faisant loi, les magistrats acceptent désormais la détention en province au cas par cas. 60% des détenus pour terrorisme sont en région parisienne et les trois quarts sont des prévenus.

Les détenus terroristes répartis dans 80 établissements

Par ailleurs, l'Administration pénitentiaire entend créer [de nouveaux quartiers de prise en charge de la radicalisation](#), comme il en existe à Lille-Annoeullin qui accueille une vingtaine de détenus parmi les plus prosélytes. Là aussi, les deux maisons centrales de Vendin et Condé seraient sollicitées pour la création de ces nouvelles unités.

Il reste à définir d'autres établissements capables d'accueillir des unités comparables, mais aussi de nouvelles places d'isolement pour les plus violents et ces nouveaux quartiers étanches. C'est parmi les 80 établissements qui reçoivent actuellement des détenus terroristes que seront créés ces derniers: «Nous visons les établissements dont le niveau de sécurité est compatible», dit un proche du dossier. Autrement dit des établissements qui gèrent un nombre de détenus conséquent - au-dessus de 250 -, qui disposent de miradors et d'armements adaptés et, enfin, de personnels en nombre suffisant et formés «car ces unités exigent un binôme systématique de surveillants formés aux problématiques religieuses et d'emprise mentale pour les mouvements». À ce jour, sans compter Vendin-le-Vieil et Condé-sur-Sarthe, onze centres pénitentiaires et maisons centrales pourraient être concernés, comme Valence, Réaux, Saint-Martin-de-Ré, Poissy, Moulins, Arles, Lannemezan, Saint-Maur et Ensisheim.

La commission des lois du Sénat au chevet des prisons // <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/01/31/01016-20180131ARTFIG00303-la-commission-des-lois-du-senat-au-chevet-des-prisons.php>

[Paule Gonzalès](#)

::: SOCIAL

L'OPINION – 01/02/2018

14 Le dossier de l'apprentissage se débloque, mais les relations entre

partenaires sociaux restent tendues



Réunion avec les syndicats dans le cadre du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, le 5 janvier 2018.

Le retour à la table des négociations du Medef ne signifie pas qu'un accord soit en vue sur la formation professionnelle ou l'assurance chômage

Le Medef a annoncé mardi son retour à la table des négociations sur la formation professionnelle. L'organisation patronale avait quitté les discussions sur l'apprentissage après un désaccord avec les régions et le gouvernement. Ce jeudi, les partenaires sociaux se retrouvent pour négocier sur l'assurance chômage.

C'est un premier pas. Et même si l'accord n'est pas totalement finalisé, ce début de sortie de crise fait retomber la pression. Le gouvernement a poussé un « ouf » de soulagement en voyant le patronat reprendre la discussion sur la formation professionnelle quinze jours après que [le Medef](#) et la CPME ont claqué la porte. Ces organisations demandaient à l'exécutif de clarifier ses positions, alors que Matignon avait visiblement donné des gages aux régions. Les branches professionnelles avaient beau avoir récupéré des compétences en matière d'apprentissage, elles refusaient d'en partager le pilotage avec les régions. En cause notamment la liberté d'installation des centres de formation des apprentis. Avec en deuxième plan, des questions de financements. [Après des jours de discussions entre l'Élysée, Matignon, le ministère du Travail](#), les grandes régions concernées, mais aussi avec les organisations patronales un compromis semble se dégager.

L'exécutif s'acheminerait vers des contrats d'objectifs et de moyens, signés par les régions et par les branches professionnelles. Une nouvelle façon d'organiser l'offre de formation sur les territoires, suivant laquelle les régions conserveraient une partie des financements, ainsi qu'un rôle de régulation. Les curseurs ne sont pas encore définis avec précision, mais chacun a fait un pas vers l'autre. Au point que la CPME et [l'association des Régions de France](#) ont diffusé un communiqué vantant une « position commune » sur les « axes » à suivre.

« Le Medef n'avait pas trop envie de calmer le jeu, mais quand la CPME a décidé de sortir du blocage, l'organisation de [Pierre Gattaz](#) n'a pas voulu rester seule à s'opposer », raconte une source proche du dossier. Et pour cause, l'U2P (l'organisation qui représente les artisans et les professions libérales) avait fait savoir dès le début son opposition à la stratégie de la chaise vide.

Contrats courts. La sortie de crise sur le dossier apprentissage permet la reprise, vendredi, des négociations sur la formation professionnelle. Reste que les échanges à venir sont loin de s'apparenter à un long fleuve tranquille.

D'autant qu'une troisième discussion se tient actuellement [sur l'assurance chômage](#). Ce jeudi, syndicats et patronat vont se retrouver, comme chaque semaine depuis le début de l'année, au siège du Medef. À charge pour eux, suivant la commande du gouvernement de trouver comment ouvrir un peu plus le régime d'assurance chômage [aux démissionnaires](#) et aux indépendants mais aussi de voir comment réduire l'utilisation des contrats courts.

Jeudi dernier, le patronat a présenté aux syndicats un avant-projet d'accord fixant les conditions d'accès à de nouveaux droits pour les démissionnaires - sous la forme du versement d'une « allocation pour projet professionnel » - et ses modalités de calcul. Unaniment, les syndicats se sont opposés à la

création d'une nouvelle catégorie de chômeurs. Quant à la lutte contre l'excès de contrats courts, là aussi, on est très loin de l'accord... Le gouvernement a fixé au 15 février la limite des discussions. Le compromis semble extrêmement loin !

[Fanny Guinochet](#)

LE PARISIEN – 01/02/2018

15 Entreprise : on peut désormais donner ses jours de congés à des collègues « aidants »



Le Sénat ayant voté dans les mêmes termes que l'Assemblée cette proposition en faveur des « aidants »

A l'exception du CRCE, tous les groupes politiques ont voté en faveur de cette proposition de loi issue de l'Assemblée.

Le Parlement a donné mercredi son feu vert définitif au don de jours de congés par des salariés à des collègues s'occupant de personnes âgées ou handicapées, le Sénat ayant voté dans les mêmes termes que l'Assemblée cette possibilité en faveur des « aidants ».

A l'exception du CRCE (à majorité communiste) qui s'est prononcé contre, tous les groupes politiques ont voté en faveur de cette proposition de loi issue de l'Assemblée, qui propose d'étendre au profit des proches aidants le dispositif dont bénéficient les parents d'enfants gravement malades depuis la loi du 9 mai 2014, et qui permet le don de jours de repos entre collègues.

« Pour nous aussi, la générosité est une valeur que la société doit savoir promouvoir et encourager. Notre réticence vis-à-vis de ce texte ne se situe donc pas à ce niveau », a souligné au nom du CRCE Dominique Watrin, proposant notamment « d'aller plus loin » avec l'indemnisation du congé de proche aidant, l'extension de la majoration de la durée d'assurance vieillesse aux proches aidants et la prise en charge à 100 % de leurs dépenses de santé.

De son côté, « consciente de l'importance de cette main tendue à une population dont on occulte trop facilement les souffrances et les difficultés », la rapporteure Jocelyne Guidez (UC) a appelé ses collègues à ne pas retarder la mise en oeuvre de la proposition de loi de l'Assemblée nationale.

::: POLITIQUE

L'OPINION – 31/01/2018

16 LR : Wauquiez-Pécresse, l'entente pas très cordiale



Sagy (Val-d'Oise), mercredi matin.

Durant la visite de l'exploitation, Valérie Pécresse et Laurent Wauquiez ont gardé leurs distances comme pour marquer leurs différences idéologiques.

Le patron des Républicains et la présidente de la région Ile-de-France étaient ensemble pour soutenir le candidat LR dans la législative partielle de Pontoise (Val-d'Oise).

Ils n'ont même pas cherché à faire semblant. Quatre jours après un conseil national des Républicains houleux, [Laurent Wauquiez et Valérie Pécresse se sont retrouvés](#) mercredi matin dans la cour d'une ferme à Sagy (Val-d'Oise) pour soutenir Antoine Savignat, le candidat LR en lice pour le second tour de la législative partielle de Pontoise. « C'est moi qui leur ai demandé de venir ensemble, c'était beaucoup plus cohérent », confie Antoine Savignat qui croit en ses chances, même si dimanche dernier, il est arrivé avec cinq points de retard sur la candidate de la République en marche (LREM), Isabelle Muller-Quoy.

Service minimum

Dans la grisaille ambiante, le manteau rouge éclatant arboré par la présidente de la région Ile-de-France se détache nettement. Comme un clin d'oeil à la couleur de l'éternelle parka du nouveau président de LR qui arrive quelques minutes après elle. Bise — distante — de circonstance, instant photo sur un tracteur, où les deux ténors républicains s'installent tant bien que mal côte à côte, elle au volant, lui sur le siège passager. Pour le reste, les échanges sont réduits au strict minimum. C'est à peine s'ils se regardent et ils s'éloignent régulièrement l'un de l'autre, obligeant micros et caméras à choisir leur camp pour les suivre.

A une dizaine de mètres de Wauquiez, la chef de file de Libres (son association au sein de LR) balance : « Deux droites sont réunies autour d'un même candidat. » Une allusion à son discours — abondamment sifflé — du conseil national. Wauquiez, lui, esquive. « Il n'y aura qu'un seul bulletin dimanche, celui des Républicains. Et c'est celui que nous soutenons tous dans toute notre diversité. » Et de conclure : « Pour nous, ce qui est important, c'est d'être tous soudés. »

Ce plaidoyer pour l'unité ne l'empêche pas de réitérer son appel à la démission de Gérard Darmanin, ministre des Comptes publics, [accusé de viol](#). Une prise de position qui irrite de nombreux cadres LR — dont la secrétaire générale du parti Virginie Calmels — qui plaident au contraire pour le respect de la présomption d'innocence. La polémique laisse Wauquiez de marbre : « Il est très difficile pour les Français qu'un ministre qui fasse l'objet de telles accusations soit maintenu au gouvernement », martèle-t-il. Là aussi, Pécresse prend ses distances : « C'est l'honneur d'un homme. C'est la parole d'une femme. La justice doit trancher. Vite. Laissons-la sereinement faire son travail ! » Pour la réconciliation, il faudra donc encore attendre...

Valérie Hacot

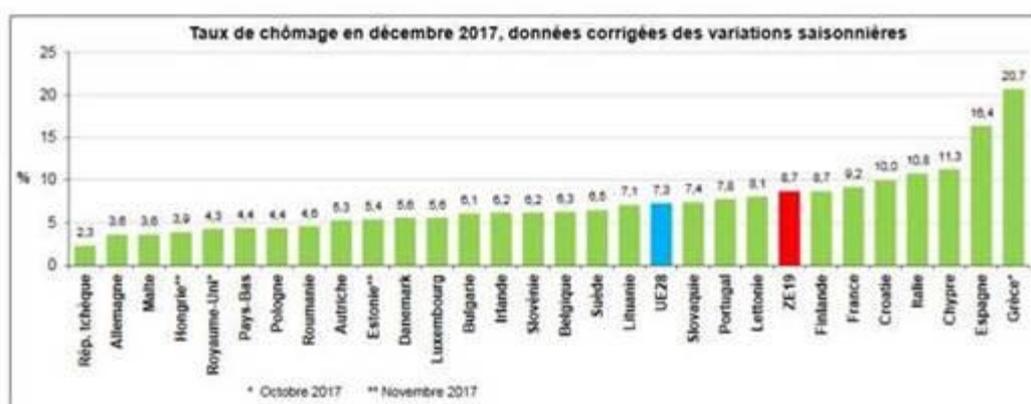
17 Zone euro : le chômage a poursuivi sa décrue en 2017



C'est en Grèce (20,7 % en octobre) et en Espagne (16,4 %) que les taux de chômage les plus élevés ont été enregistrés.

+ INFOGRAPHIE - A 8,7 % fin décembre, contre 9,7 % un an plus tôt, le taux de chômage de la zone euro est au plus bas depuis janvier 2009. Mais ce résultat masque de criantes disparités entre Etats membres.

Grâce à une [croissance économique qui va s'accéléralant](#), le chômage reflue partout en Europe. En décembre 2017, constate Eurostat, le taux de chômage dans la zone euro touchait 8,7 % de la population active, soit un point de moins qu'un an plus tôt (9,7 %). Il s'agit de son niveau le plus faible depuis janvier 2009. En un an, le nombre de chômeurs a baissé de 1,5 million.



Mais alors que l'activité économique repart à un rythme soutenu dans tous les pays de la zone euro, le recul du chômage s'effectue à un rythme plus lent et les disparités demeurent criantes entre les 19 pays qui ont adopté la monnaie unique. Le taux de chômage le plus bas en décembre est [une fois de plus enregistré en Allemagne](#) alors qu'on retrouve les taux les plus élevés en Grèce (20,7 % en octobre 2017, dernier chiffre disponible) et en Espagne (16,4 %). En France, il était en décembre à 9,2 %, supérieur à la moyenne de la zone euro après 9,3 % en novembre.

Le chômage des jeunes toujours deux fois supérieur

Autre constante de la structure de l'emploi dans la zone euro, le chômage des jeunes reste accroché aux sommets. Chez les moins de 25 ans, il est ainsi deux fois plus élevé, à 17,9 %, que celui de l'ensemble des chômeurs (8,7 %). Ce taux a certes largement diminué par rapport à son plus haut niveau de 24,7 % en février 2013, au plus fort de la récession dans la zone euro, mais il reste supérieur à celui de février 2008 (15,1 %), avant la chute de Lehman Brothers. Les économistes avancent deux explications : d'une part, les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ont par définition peu d'expérience et leur insertion sur le marché justifie plusieurs allers-retours entre emploi et chômage avant de se stabiliser.

D'autre part, le chômage des jeunes est plus que celui des aînés sensible à la conjoncture car ils sont le plus souvent embauchés via des contrats de travail plus flexibles et plus courts. La disparité entre pays européens est encore plus nette que pour l'ensemble des chômeurs puisque le chômage des jeunes s'étale de 6,6 % en Allemagne à 40 % en Grèce. L'accent mis sur la formation et l'apprentissage des jeunes constitue un autre facteur de discrimination entre pays membres.

Le repli du chômage devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres. Désormais, ajoute Michel Martinez chef économiste Europe à la Société Générale, « *le chômage en Europe se rapproche du taux de chômage structurel que nous situons à 8,5 %, un seuil en deçà duquel on voit apparaître des tensions sur les salaires* ». Pour l'économiste, c'est le signe que les entreprises qui arrivent au maximum de leur capacité de production doivent investir dans de nouveaux moyens de production.

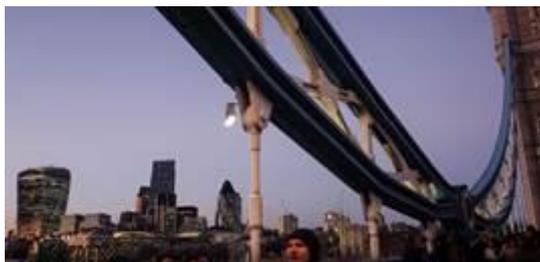
INTERVIEW // Augusto Santos Silva, ministre des Affaires étrangères portugais : « Le Portugal a su réactiver la demande intérieure sans remettre en cause les règles de l'euro » //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301231019987-augusto-santos-silva-le-portugal-a-su-reactiver-la-demande-interieure-sans-remettre-en-cause-les-regles-de-leuro-2149687.php>

Catherine Chatignoux

LE FIGARO – 01/02/2018

18 Brexit : Bruxelles ferme un peu plus la porte à la City



La Commission menace de rapatrier les activités financières liées à l'euro comme les marchés dérivés. Un enjeu colossal pour les deux camps.

Les Anglais peuvent toujours courir... C'est en substance le message que font circuler ces derniers jours Paris, Berlin et la Commission Juncker en réponse aux ballons d'essai britanniques sur la sauvegarde post-Brexit des privilèges de la City dans l'Union européenne. En coulisses, les mêmes bétonnent d'impitoyables lignes rouges.

Sur les services financiers, l'enjeu du divorce est colossal. Si le calendrier est tenu, la City se réveillera hors de l'UE le 30 mars 2019, puis coupée de tout lien juridique en 2021. Côté Royaume-Uni, une profession qui fournit directement 119.000 emplois se retrouvera privée d'accès à son principal marché, d'après un rapport remis au lord-maire de Londres. Sans compter les investissements gâchés et les impasses sur ce qui constitue la première des rentrées fiscales du Trésor britannique.

Pour le continent, les risques sont hors norme: la City n'est pas seulement la plus grande place financière du (Vieux) monde. Ce sont 80 % des transactions mondiales en euros dans une activité clé pour la stabilité de la monnaie commune: les chambres de compensation et les marchés de dérivés, qui voient quotidiennement défileter des centaines de milliards d'euros. La rupture consommée, ni la Commission, ni l'Autorité européenne des marchés financiers (Esma), ni même la BCE n'auraient plus leur mot à dire sur ce qui se trame sur la Tamise.

[Theresa May, bien décidée à rompre les amarres](#), n'a toujours pas dit comment elle compte trancher ce lien quasi ombilical. Du côté des Vingt-Sept, on feint d'attendre pour voir. Mais le marché, à prendre ou à laisser, a déjà été susurré à l'oreille des intéressés, notamment mardi, lors d'un discret séminaire à Bruxelles. L'alternative offerte ne peut que déplaire aux fidèles de la souveraineté britannique et de la «renaissance» nationale: soit la City se soumet avec le Royaume-Uni à une supervision pérenne de la part de l'UE, soit le continent rapatrie ce qui touche à l'euro, c'est-à-dire les chambres de compensation et les dérivés.

«Il n'y aura pas de voie médiane, confie une responsable, avant que s'engage vraiment la discussion avec les Britanniques. L'euro a déjà payé le prix des divergences réglementaires internes dans la grande crise entamée il y a dix ans. Face à ce risque majeur, l'UE ne peut pas admettre semblable dépendance vis-à-vis du Royaume-Uni». Bruxelles garde un mauvais souvenir des dérapages sur les dérivés, en 2008. La stabilité financière reste «notre souci numéro un», martèle le négociateur européen Michel Barnier.

Cette mise au point glace ceux qui à la City comptaient poursuivre leur «business as usual» d'ici deux ou trois ans: «Nous n'avons pas de plan B», lâche un dirigeant de la finance londonienne à l'agence Reuters. C'est surtout une douche froide pour ceux croient les rassurantes promesses de Theresa May sur l'option qu'aurait le Royaume-Uni de garder ce qui l'intéresse dans l'UE, en jetant tout le reste. En l'espèce, la City ne gardera son fameux passeport européen qu'à la condition que Londres accepte l'autorité de la Commission, les normes de l'Esma et les décisions de la BCE, sans omettre la libre circulation et l'autorité de la Cour de Luxembourg. Dix-huit mois après un «non» retentissant, ce serait dur à avaler...

D'ici à 2021, rien n'empêche chaque établissement de la City de déménager pour poursuivre la même activité sur le continent, sous contrôle européen, comme le font les Américains et les Japonais. L'option minimale serait de rester à Londres et d'arracher, pour chaque activité, une «équivalence» répondant aux 41 réglementations de l'UE qui encadrent les services financiers. Sur la compensation, un récent accord négocié avec Washington a pris quatre ans. Et doublement provisoire. Bruxelles vient d'accorder une équivalence d'une durée d'un an seulement à la Confédération helvétique, à la fureur de la banque suisse. Enfin, le précieux sésame est révocable à tout moment. Michel Barnier insiste: «L'UE ne renoncera jamais à son autonomie de décision réglementaire.»

[Jean-Jacques Mével](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

